

COURRIER SOCIALISTE EUROPEEN

SERVICE DE PRESSE du Bureau de liaison des partis socialistes des pays membres des Communautés Européennes et du Groupe Socialiste de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

— Luxembourg 19, rue Beaumont. Tél. 219.21

REPRODUCTION AUTORISEE

11 - 1961

Embargo: 24 mars 1961.

18.00 heures.

SOMMAIRE

Euratom au service de l'Europe

p. 2 - 4

par Paul de Grootte, membre de la
Communauté Européenne de l'Energie
Atomique.

EURATOM AU SERVICE DE L'EUROPE

par Paul De Groote

membre de la Commission de la Communauté Européenne de
l'Energie atomique.

Euratom a été créé par l'un des deux Traités signés à Rome, le 25 mars 1957.

Ces deux Traités trouvent leur origine dans la Conférence de Messine des 1er et 2 juin 1955, au cours de laquelle il fut décidé de tenter de "relancer" l'intégration européenne. Euratom participe donc au même titre que la CECA et la CEE, à l'intégration "par secteur" qui doit créer une infrastructure économique européenne qui appelle et permette l'intégration politique. Parallèlement, le fonctionnement même des institutions de la C.E.E.A. constitue, en soi, un élément d'intégration politique. De ce point de vue, on peut citer, par exemple, la prise de décisions importantes à la majorité et non à l'unanimité, le contrôle exercé par l'Assemblée Parlementaire Européenne qui peut formuler, à tout moment, des motions de censure entraînant la démission collective de la Commission.

Le Traité définit la mission de la Communauté dans le secteur qui lui est propre.

"La Communauté a pour mission de contribuer, par l'établissement des conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapides des industries nucléaires, à l'élévation du niveau de vie dans les Etats membres et au développement des échanges avec les autres pays".

L'objectif est donc économique et social. Mais, étant donné que les industries nucléaires en sont encore à leurs débuts, les recherches qui doivent être poursuivies pour atteindre ce but sont considérables. C'est la raison pour laquelle les activités de caractère scientifique occupent une place si importante dans l'ensemble des activités d'Euratom.

Au moment où le Traité a été rédigé, l'Europe occidentale souffrait d'une pénurie d'énergie qui faisait redouter une hausse des prix de l'énergie classique et une dépendance sans cesse accrue à l'égard de l'énergie importée avec ce que cela implique en matière de sécurité d'approvisionnement et de charge pour les balances des comptes. Par ailleurs, les travaux de la Ière Conférence de Genève (1955) avaient conduit à des conclusions fort optimistes quant aux perspectives concurrentielles de l'énergie nucléaire.

Depuis lors, les conditions de l'approvisionnement énergétique ont considérablement évolué. L'abondance et la diversification géographique des ressources pétrolières, la crise charbonnière européenne, les découvertes de gaz naturel ont pour effet qu'il est exclu que dans un avenir immédiat l'on se trouve dans l'obligation de recourir à l'énergie nucléaire à n'importe quel prix. Dans ce contexte, la compétitivité économique du kWh nucléaire prend une importance décisive.

L'évolution des besoins énergétiques et en particulier des besoins d'énergie électrique, est telle qu'une large part de la production nécessaire à leur satisfaction pourrait être couverte par l'énergie nucléaire. Les études qui ont été faites par la Commission conduisent à la conclusion qu'en 1980, la production d'énergie électrique d'origine nucléaire pourrait correspondre à une puissance installée de 40.000 MWe. Ceci implique que le seuil de la compétitivité soit franchi en 1965.

Pour atteindre un tel résultat, il ne suffit pas de poursuivre les recherches proprement dites. Il importe que les constructeurs et les exploitants européens construisent et exploitent, sans retard, des centrales de puissance en vraie grandeur.

Seules de telles réalisations leur permettront de remplir pleinement leur rôle en temps opportun. Euratom faillirait à sa tâche s'il ne prenait pas toutes mesures utiles pour favoriser la construction de réacteurs de puissance. Le développement d'une industrie nucléaire européenne est à ce prix.

D'autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire requièrent l'attention d'Euratom. Dans le domaine de la propulsion navale, une première action est en cours et trois autres actions sont envisagées. Les usages non directement énergétiques, radio-biologie, radioisotopes, géochimie, conversion directe de l'énergie de recul en énergie électrique, etc ..., font l'objet d'actions appropriées. En particulier, pour ce qui concerne les radioisotopes, la Commission a pris une initiative tendant à constituer une collection de molécules marquées complexes. L'utilisation industrielle des radioisotopes sera favorisée par la création d'un bureau d'information qui documentera et aidera les utilisateurs potentiels.

Enfin, par le truchement de contrats d'association, Euratom participe aux études qui sont poursuivies en matière de fusion thermo-nucléaire.

Cette rapide synthèse des activités d'Euratom serait incomplète s'il n'était fait mention de la contribution active que la Communauté apporte à la solution de problèmes qui conditionnent la mise en place et le développement de l'industrie nucléaire : protection des travailleurs et des populations contre les radiations ionisantes, assurances, libre circulation des travailleurs, contrôle de l'usage pacifique des matières fissiles dont la Communauté a la propriété.

En guise de conclusion, il nous paraît opportun d'appeler l'attention sur l'importance qui revêt le choix des méthodes d'action d'Euratom tant du point de vue de la poursuite de ses objectifs économiques et sociaux que du point de vue de la construction européenne.

Lorsque la Communauté a été instituée, dans chacun des pays membres, des actions propres se développaient déjà, à des degrés divers, dans le domaine nucléaire. Ces actions doivent être poursuivies et doivent recevoir, en évitant les recherches et travaux qui seraient rendus stériles par leur répétition inutile, une impulsion nouvelle venant notamment d'Euratom.

Mais, ces actions nationales étant poursuivies, encouragées et harmonisées, un programme de travail propre d'Euratom doit être établi à son initiative et réalisé sous son impulsion de la façon la plus appropriée, à l'intermédiaire soit des institutions et des entreprises dans la Communauté, soit par elle et chez elle, dans les établissements du Centre commun, soit par des collaborations suscitées ou obtenues à l'extérieur de la Communauté.

Cette méthode doit conduire à une utilisation optimum des moyens mis en oeuvre et des efforts consentis par les Etats membres, personnes et entreprises ainsi que par la Communauté. Cette valorisation des sacrifices est d'ailleurs, la raison d'être même de la Communauté. L'interpénétration des programmes, les réalisations communes à l'initiative et avec l'aide d'Euratom, la naissance des importantes industries nouvelles dans le secteur atomique doivent graduellement modifier certaines habitudes de pensée et de travail. Petit à petit, conception et réalisation se feront à la dimension européenne. Au-delà du rendement technique et économique, cette évolution constitue une contribution appréciable à la construction de l'édifice européen.

LES EDITEURS SERAIENT HEUREUX DE RECEVOIR UN EXEMPLAIRE DES
JOURNAUX QUI AURAIENT PUBLIES DES ARTICLES DU COURRIER SOCIALISTE
EUROPEEN
